

N'en jetez plus!

printemps 2018

www.sirtomra.fr

Le journal du SIRTOMRA (Syndicat Intercommunal de Ramassage et Traitement des Ordures Ménagères de la Région d'Artenay)

EN DÉCHETTERIE : ON NE PEUT PLUS SE TROMPER !

De nombreux travaux ont eu lieu dans les déchetteries, résultant de la volonté du SIRTOMRA d'améliorer la sécurité et l'information des utilisateurs. Les quais des bennes « déchets verts » ont été aménagés avec un nouveau type de garde-corps plus confortable d'utilisation tout en assurant la sécurité des personnes. Pour les utilisateurs de remorques, penser à les charger en sacs plutôt qu'en vrac. Vous vous faciliterez la tâche au moment du déchargement et occuperez moins longtemps l'emplacement sur le quai. Pratique aussi la nouvelle signalétique installée à l'angle de chaque benne. Très visible et explicite, elle fournit un maximum d'informations claires sur chaque flux.

Le + : l'indication du mode de valorisation du déchet que vous venez de jeter.



Bacs jaunes détournés

Les sacs poubelles d'ordures ménagères peuvent être déposés directement sur le trottoir le jour de collecte, ou MIEUX déposés dans un bac à la norme EN 840 acheté par vos soins. À noter que par arrêté municipal le bac est obligatoire pour les communes de Bougy Lez Neuville et Neuville aux Bois. Nous constatons régulièrement que des bacs à couvercle jaune, en l'état ou avec des tentatives de « camouflage », sont utilisés pour présenter les ordures ménagères. En cas de mauvaise utilisation, les équipes en charge de la collecte apposent un refus et les déchets ne sont pas collectés. Si ce « détournement » persiste le syndicat récupérera son bac.



LE TRI : ÇA PAIE...

On a tendance à entendre : "on trie, mais on paie toujours autant..." Pourtant le tri - surtout quand il est bien fait - à deux vertus :

- **Intérêt environnemental** en économisant les énergies fossiles, sauvegardant les forêts et en diminuant l'émission de CO2 (protégeant ainsi la "fameuse" couche d'ozone et limitant le réchauffement climatique)
- **Intérêt économique, la preuve :** si on simule pour 2017 une collecte sans tri avec incinération de tous les déchets collectés, il aurait fallu déboursier 498 313 € de plus (soit +20%), en perdant le soutien des éco-organismes et le produit de la revente de matériaux triés. CQFD

LE TRI CE N'EST PAS SEULEMENT À LA MAISON

Les totems de tri ont du succès auprès des associations, des écoles et des mairies qui les mettent en place durant leurs festivités. Le SIRTOMRA souhaitant répondre à toutes les demandes, s'est équipé de quatre nouveaux totems. Afin de compléter ce dispositif de tri, des « duo-tri » ont été créés et peuvent s'utiliser aussi bien en intérieur qu'en extérieur. Ces matériels sont mis à disposition gratuitement par le syndicat pour toutes les manifestations culturelles, sportives, festives... qui ont lieu dans les 40 communes du territoire.

Il vous est demandé seulement de remplir une convention de prêt de matériel au moins un mois à l'avance pour réservation.

N'hésitez pas à nous contacter :
02 38 91 58 95 - communication.sirtomra@orange.fr

Le + :

En plus de laisser les lieux plus propres, comme le confirment les organisateurs des manifestations, ces installations prolongent le geste de tri hors de la maison et permettent ainsi la valorisation d'une grande partie des déchets.



La ressourcerie : une bonne alternative à la déchetterie

A l'occasion de la semaine européenne de la réduction des déchets, un stand était en place deux après-midis dans les déchetteries de Neuville aux Bois et Artenay. Accompagné des représentants de l'association Tri action de Pithiviers, l'ambassadeur du tri du SIRTOMRA a sensibilisé les usagers au don

et au réemploi. Ils étaient invités à déposer des meubles, jouets, appareils électriques, bibelots... afin de leur offrir une deuxième vie dans les locaux de la ressourcerie*. En seulement deux demi-journées 8 m³ ont été récupérés. Nous remercions les généreux donateurs !

N'oubliez pas que la déchetterie est la dernière solution pour vos rebuts, s'ils fonctionnent encore vous pouvez les vendre, les donner ou les relooker pour une autre utilisation.



* Ressourcerie : c'est un lieu, géré par une association, qui collecte gratuitement les objets dont vous souhaitez vous débarrasser pour les réparer et les revendre sans but lucratif. Plusieurs ressourceries sont présentes autour du territoire : Orléans, Pithiviers (liste complète sur www.ressourcerie.fr). Certaines proposent un service gratuit d'enlèvement à domicile, n'hésitez pas à les contacter. Une petite visite dans leurs locaux vous permettra également d'y déposer vos objets mais aussi d'y faire des achats.

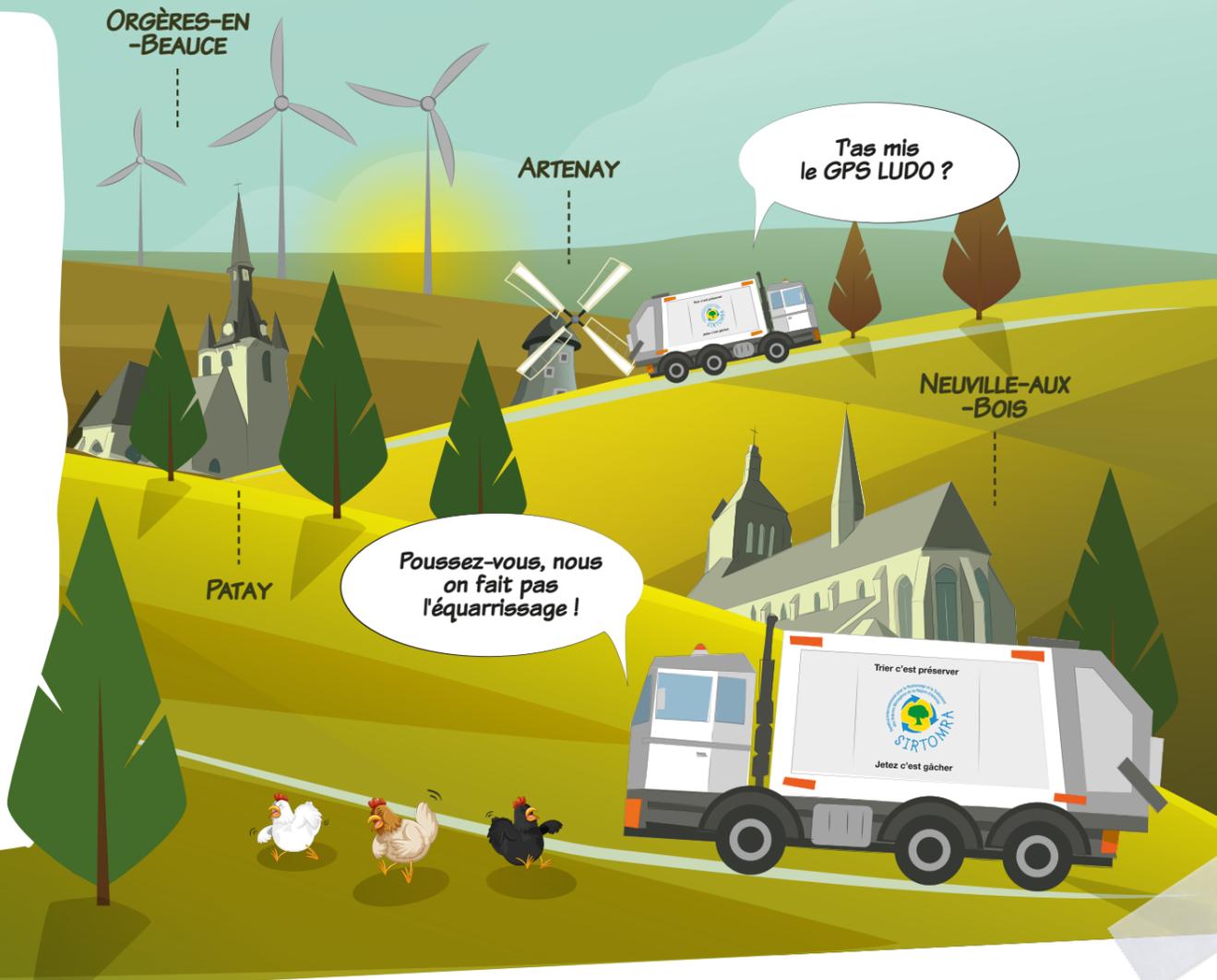
LES PETITES HISTOIRES DE LA COLLECTE

4h30 LES ÉQUIPES DU MATIN QUITTENT LA BASE VÉOLIA DE PITHIVIERS POUR EFFECTUER CHACUNE 1 DES 19 TOURNÉES DE COLLECTE QUI COUVRENT LES 40 COMMUNES DU TERRITOIRE DU SIRTOMRA. A 13h, DEUX AUTRES ÉQUIPES PRENDRONT LE RELAIS. UNE ÉQUIPE, C'EST UN CHAUFFEUR ET UN RIPEUR (LA PERSONNE SUR LE MARCHEPIED À L'ARRIÈRE DU CAMION QUI SE « COLTINE » LES POUBELLES). S'IL EST SEUL C'EST QUE PAR SÉCURITÉ LA COLLECTE SE FAIT EN UNILATÉRAL = CÔTÉ DROIT DE LA ROUTE DANS LE SENS DE LA MARCHÉ, SAUF POUR LES VOIES À SENS UNIQUE OU TRÈS ÉTROITES.

TOUJOURS POUR DES RAISONS DE SÉCURITÉ, LES TOURNÉES SONT ORGANISÉES AFIN D'ÉVITER, DANS LA MESURE DU POSSIBLE, LES CENTRES BOURGS, LES GRANDS AXES OU LES SECTEURS DES ÉCOLES, AUX HEURES DE GRANDE AFFLUENCE.

DANS L'ANNÉE LES QUATRE ÉQUIPES AURONT PARCOURU 131 540 KM À BORD DES DEUX CAMIONS DÉDIÉS AU SIRTOMRA. EN 2017 ILS ONT COLLECTÉ 5201 TONNES D'ORDURES MÉNAGÈRES ET 1301 TONNES DE MULTIMATÉRIAUX QUE COMPOSENT LES EMBALLAGES ET LE PAPIER DE LA POUBELLE AU COUVERCLE JAUNE. CE QUI FAIT EN MOYENNE PRÈS DE 1000 LEVÉES PAR JOUR ET PAR RIPEUR... QUAND MÊME !

REGARDONS EN IMAGES ET AVEC HUMOUR LES BONS CONSEILS POUR QUE CE "BALLET DES POUBELLES" SE PASSE BIEN.



2



PRÉSENTEZ VOS DÉCHETS EN BACS, C'EST MIEUX. NE SORTEZ VOS POUBELLES POUR LA COLLECTE QUE SI ELLES SONT PLEINES. IL Y A UN PASSAGE DU CAMION CHAQUE SEMAINE POUR LES ORDURES MÉNAGÈRES ET POUR LES EMBALLAGES/JOURNAUX.

LES BACS DOIVENT ÊTRE PRÉSENTÉS À 1,5 M MAXIMUM DU BORD DE LA CHAUSSÉE, LES POIGNÉES TOURNÉES VERS LA ROUTE. (APPROCHEZ UN BAC DE QUELQUES MÈTRES UNE FOIS PAR SEMAINE AU PLUS, C'EST RIEN, À CÔTÉ DU MILLIER DE BACS QUE LE RIPEUR DOIT ALLER CHERCHER CHAQUE JOUR).



PRÉSENTEZ VOTRE BAC SUR L'ESPACE PUBLIC ET DE MANIÈRE BIEN VISIBLE. NE LE « CACHEZ » PAS DERRIÈRE UNE VOITURE, UNE CAMIONNETTE, OU DANS UN RENFORCEMENT. S'IL N'EST PAS VU, IL NE PEUT PAS ÊTRE COLLECTÉ !



POUR ALLÉGER VOS POUBELLES, PENSEZ À COMPOSTER VOS DÉCHETS DE CUISINE, À DÉPOSER LES BOUTEILLES EN VERRE, BOCAUX AINSI QUE LES VIEUX VÊTEMENTS DANS LES CONTAINERS SPÉCIFIQUES. IL Y EN A FORCÉMENT UN PAS LOIN DE CHEZ VOUS.





DANS LE BAC À COUVERCLE JAUNE : QUE LES EMBALLAGES ET LE PAPIER. LES GROS CARTONS, LES JOUETS -> EN DÉCHETTERIE. LE VERRE, LES VÊTEMENTS, LES CHAUSSURES-> DANS LES CONTAINERS SPÉCIFIQUES

- POUR ÊTRE BIEN VIDÉES VOS POUBELLES NE DOIVENT PAS ÊTRE TASSÉES OU CONTENIR DE GROS OBJETS BLOQUANT LA DESCENTE DES DÉCHETS.
- SI VOTRE POUBELLE D'ORDURES MÉNAGÈRES EST DÉTÉRIORÉE À LA COLLECTE, PRÉVENEZ-NOUS. ELLE SERA RÉPARÉE OU REMPLACÉE SI ELLE EST À LA NORME (EN 840) ET PAS EN ÉTAT DE VÉTUSTÉ.



EN CAS D'ERREUR(S) DE TRI, LE RIPEUR ACCROCHE UNE ÉTIQUETTE ROUGE À LA POIGNÉE DE VOTRE BAC INDICANT « LE REFUS DE COLLECTE ». VÉRIFIEZ VOTRE BAC, IL CONTIENT DES CHOSE(S) QUI NE SONT PAS ADMISES AU CENTRE DE TRI. N'HÉSITEZ PAS À PRENDRE CONTACT AVEC LE SIRTOMRA... TOUT PROBLÈME A SA SOLUTION !



POUR NE PAS ENTRAVER LA CIRCULATION SUR LES TROTTOIRS : RENTREZ VOS BACS DÈS QUE POSSIBLE APRÈS LA COLLECTE. PENSEZ AUX PERSONNES HANDICAPÉES ET À LA CIRCULATION DES POUSETTES EN TOUTE SÉCURITÉ.



SI LE BAC D'ORDURES MÉNAGÈRES EST À VOTRE CHARGE, LE BAC JAUNE APPARTIEN AU SIRTOMRA. IL EST ATTRIBUÉ À UNE ADRESSE ET DOIT RESTER EN PLACE EN CAS DE DÉPART DU RÉSIDENT (PROPRIÉTAIRE OU LOCATAIRE).



SI VOUS VOUS DOTEZ D'UN BAC À ORDURES MÉNAGÈRES, CELUI-CI DOIT ÊTRE OBLIGATOIREMENT À LA NORME « EN 840 » POUR POUVOIR ÊTRE MANŒUVRÉ PAR LE LÈVE CONTAINER. LES AUTRES TYPES DE BACS PEUVENT ÊTRE L'OBJET D'UN REFUS DE COLLECTE.



20 HEURES, LA DERNIÈRE ÉQUIPE RENTRE À LA BASE VÉOLIA. DEMAIN MATIN LE "BALLET DES POUBELLES" RECOMMENCERA.

Trier c'est préserver

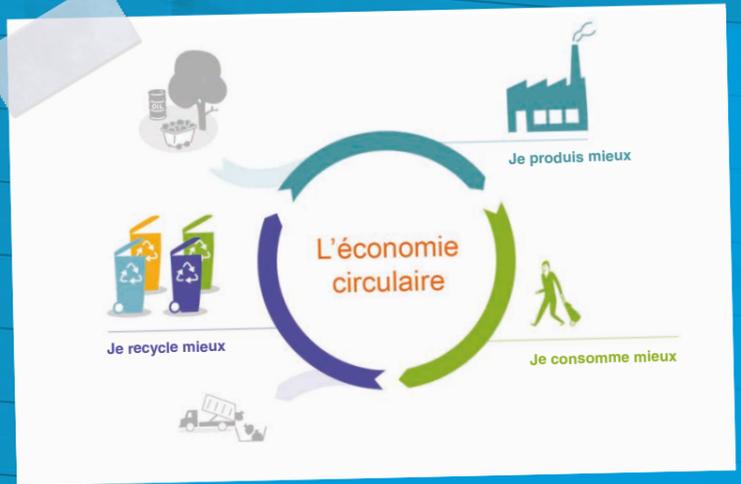


Le SIRTOMRA entend être un partenaire actif de la Feuille de route de l'économie circulaire qui s'inscrit dans le cadre du développement durable.

Le modèle linéaire « fabriquer, consommer, jeter » se heurte totalement à l'épuisement des ressources de la planète. Il faut progresser vers une économie différente, où nous consommons de manière sobre, où les produits ont une durée de vie plus longue, où nous limitons les gaspillages et où nous arrivons à faire de nos déchets de nouvelles ressources. Afin d'améliorer le taux de valorisation des déchets, le SIRTOMRA a conventionné avec des éco-organismes des filières REP* pour qu'elles soient présentes dans les 4 déchetteries du territoire, permettant ainsi le recyclage des déchets dans de bonnes conditions économiques et environnementales pour le syndicat.

En déchetterie comme dans ses autres domaines d'intervention, le SIRTOMRA veut être ambassadeur de l'économie circulaire en améliorant l'information et la mobilisation des citoyens.

* Filière REP : la Responsabilité Elargie du Producteur impose à ceux qui mettent sur le marché des produits manufacturés produisant des déchets de prendre en charge tout ou partie de la gestion des déchets. Pour cela ils s'appuient sur des éco-organismes.



Recycler ses ampoules et néons

Les lampes qui se recyclent ont des formes très variables, mais elles portent toutes le symbole « poubelle barrée », signifiant qu'elles ne doivent pas être jetées avec les ordures ménagères, ni dans le conteneur à verre.



Quelques exemples :



Lampe fluo-compacte



Lampe à LED



Tube fluorescent

Où déposer vos lampes usagées ?

- En déchetteries : (adresses et horaires ci dessous)
- En magasins : tout magasin qui vend des lampes a l'obligation de reprendre les lampes usagées de ses clients (commerce de proximité, grande surface, magasin de bricolage...). Liste des magasins disponible sur www.recyclum.com

Le recyclage des lampes

Les lampes sont prises en charge par Récyclum, l'éco-organisme à but non lucratif qui organise la collecte et le recyclage des lampes usagées en France. La collecte et le recyclage des lampes sont intégralement financés par l'éco-contribution que chacun paye en achetant une lampe neuve.



DÉCHETS DANGEREUX DES MÉNAGES

Les déchets issus de produits d'entretien, de bricolage et de jardinage nécessitent une collecte et un traitement spécifiques, qu'ils soient souillés, avec un reste de contenu ou vides. **Ils ne vont pas à la poubelle ni dans les canalisations, rappez-les en déchetterie !**

Exemples de produits :



Entretien de véhicule



Bricolage et décoration



Entretien de la maison



Chauffage, cheminée et barbecue



Entretien du jardin



Entretien de la piscine



écomobilier

COLLECTER · TRIER · RECYCLER

LES MEUBLES VONT DANS LA BENNE MOBILIER pour être recyclés en nouvelles matières réutilisables ou valorisés en énergie.



CHAIRES



FAUTEUILS



RANGEMENTS



LITERIE



TABLES



JARDIN

Horaires des déchetteries

	ARTENAY		PATAY		NEUVILLE-AUX-BOIS		ORGÈRES-EN-BEAUCE	
	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi
Lundi	9h - 12h	14h - 17h	9h - 12h	14h - 17h	9h - 12h	14h - 17h	9h - 12h	13h30 16h30
Mardi	9h - 12h				9h - 12h			
Mercredi								
Jeudi		13h - 17h	9h - 12h	13h - 17h	9h - 12h	14h - 17h		13h30 16h30
Vendredi		14h - 17h		14h - 17h		14h - 17h		
Samedi*	9h - 12h	14h - 17h	9h - 12h	14h - 17h	9h - 12h	14h - 17h	9h - 12h	13h30 16h30

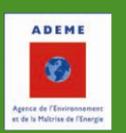
*Accueil réservé aux particuliers Horaires supplémentaires d'été : du 1^{er} mai au 31 octobre

Déchetterie d'Artenay	Déchetterie de Patay	Déchetterie de Neuville-aux-Bois	Déchetterie d'Orgères-en-Beauce
Route de Neuville aux Bois 45410 Artenay	Route de Guillonville 45310 Patay	Route de Montigny 45170 Neuville-aux-Bois	Zone d'activité 28140 Orgères-en-Beauce

SIRTOMRA - 6 rue Félix Desnoyers - 45170 Neuville-aux-Bois - 02 38 91 58 95



Retrouvez les adresses des containers à textile sur le site internet du SIRTOMRA : www.sirtomra.fr



N'en jetez plus ! printemps 2018

Édition : SIRTOMRA - Directeur de la publication : Jean-Louis RICHARD - Conception & réalisation : Page de Marque communication - Crédit photo : Fotolia

Tirage : 13 000 exemplaires sur papier recyclé - Journal gratuit.